



Préfiguration des nouveaux contrats de ville - Octobre 2014

RAPPORT CONCLUSIF  
DU GROUPE DE TRAVAIL  
"MOBILISATION DES FONDS EUROPÉENS"



# Sommaire

1. Présentation de la démarche de préfiguration des nouveaux contrats de ville .....	3
1.1. Présentation de la démarche de préfiguration .....	3
1.2. Une articulation à trouver entre politique de la ville et fonds européens.....	4
1.2.1. La réforme de la politique de la ville .....	4
1.2.2. La programmation européenne 2014-2020 .....	5
1.2.3. Les orientations nationales et la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion .....	6
2. Les sujets traités par le groupe de travail .....	7
2.1. Enseignements de la période 2007-2013 et pistes de réflexion pour 2014-2020 .....	7
2.2. Cadre logique d'intervention des fonds européens .....	8
2.3. Conduite, mise en œuvre et animation de la dimension européenne des contrats de ville .....	9
2.3.1. Animation de la dimension européenne des contrats de ville.....	9
2.3.2. Conduite et mise en œuvre de la dimension européenne des contrats de ville.....	10
3. Préconisations du groupe de travail .....	11
Annexes.....	13
Annexe 1 : Plan de travail des quatre réunions du groupe « mobilisation des fonds européens ».....	14
Annexe 2 : Liste des structures participantes .....	15
Annexe 3 : Contribution des participants.....	16
Mulhouse Alsace Agglomération .....	17
Union sociale pour l'habitat .....	20
Nîmes Métropole .....	22
Annexe 4 : Carte de France de la programmation européenne 2014-2020 .....	26
Annexe 5 : Lexique .....	27
Annexe 6 : Sites utiles .....	28

# 1. Présentation de la démarche de préfiguration des nouveaux contrats de ville

Dans un contexte de réforme de la politique de la ville et de lancement de la programmation des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) 2014-2020, la période de préfiguration des contrats de ville uniques, initiée par le ministre délégué en charge de la ville en 2013, a permis, entre autres, d'approfondir la question de la mobilisation des fonds européens dans les contrats de ville 2015-2020, lesquels abriteront désormais une dimension européenne.

## 1.1. Présentation de la démarche de préfiguration

Parallèlement à l'adoption de la **Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine** le 21 février 2014, et en préparation de la prochaine contractualisation, une démarche de préfiguration des contrats de ville a été lancée, avec la collaboration de **douze « EPCI test »**. Cet exercice d'expérimentation s'est tenu entre juin 2013 et début 2014 et répondait à plusieurs objectifs :

- Préciser et ajuster les attentes de l'Etat par rapport à ces nouveaux contrats ;
- Etudier l'organisation mise en place par l'Etat et les collectivités territoriales pour répondre aux exigences de la nouvelle contractualisation ;
- Identifier les besoins en accompagnement et en formation des acteurs locaux puis définir les outils utiles à la mise en œuvre des contrats.

### Les douze EPCI tests :

- CA Evry Centre Essonne
- CA de Dijon
- Lille Métropole
- Nîmes Métropole
- Amiens Métropole
- Rennes Métropole
- Plaine Commune
- Grand Auch
- Mulhouse Alsace Agglomération
- CU d'Arras
- Toulouse Métropole
- Fort-de-France

Les enseignements issus de cette préfiguration alimentent les réflexions nationales et locales sur l'élaboration des futurs contrats qui seront mis en place dès 2015 <sup>1</sup>

### *La préfiguration au niveau national : quatre groupes de travail*

A l'initiative du Secrétariat général du Comité interministériel des villes (*depuis CGET*), **quatre groupes de travail** associant l'Etat, les partenaires nationaux de la politique de la ville et des représentants des douze EPCI test, ont été mis en place afin de questionner les thèmes suivants : la politique de la Ville dans les Outre-mer, l'ingénierie locale, la territorialisation des moyens de droit commun de l'Etat et la **mobilisation des fonds européens dans le cadre des contrats de ville**.

Le groupe « mobilisation des fonds européens » s'était fixé comme **objectifs** :

- ▶ la définition du périmètre de la dimension européenne des contrats de ville
- ▶ ses spécificités en termes de partenariat et de mise en œuvre
- ▶ la formulation de premières recommandations et pistes d'actions en vue de la définition, de la mise en œuvre et du suivi de la dimension européenne des contrats de ville.

Quatre réunions ont eu lieu entre juillet 2013 et janvier 2014<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Circulaire premier ministre sur l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération du 30-07-2014 : <http://i.ville.gouv.fr/index.php/reference/10002/circulaire-du-premier-ministre-du-30-juillet-2014-du-premier-ministre-aux-prefet-de-region-et-aux>

## 1.2. Une articulation à trouver entre politique de la ville et fonds européens

---

La convergence des calendriers entre les contrats de ville, l'adoption des Programmes Opérationnels et les mandats électoraux représente une opportunité unique pour conjuguer politique de la ville et mobilisation des FESI, en lien avec les Régions, futures autorités de gestion, pour l'élaboration de stratégies urbaines intégrées de qualité qui fassent effet levier au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

### 1.2.1. La réforme de la politique de la ville

Suite à une large concertation « **Quartiers, engageons le changement** », menée d'octobre 2012 à janvier 2013, la **loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine** du 21 février 2014 fixe un cadre nouveau pour la politique de la ville.

#### *Les principes de la réforme de la politique de la ville*

Placée sous le signe de la simplification et de la cohérence, la réforme propose une géographie prioritaire resserrée (1300 quartiers contre 2500 auparavant), une meilleure mobilisation et territorialisation du droit commun ainsi qu'un **nouveau contrat de ville** porté par les EPCI et appelant une **gouvernance renouvelée**, signé par l'Etat, les collectivités locales et un ensemble de partenaires locaux et régionaux.

Ce contrat devra articuler les dimensions sociale, urbaine, économique et environnementale et devra être adossé à un projet de territoire à **l'échelle de l'agglomération**. Celui-ci constituera le socle stratégique d'un programme d'actions cohérent.

Les nouveaux contrats de ville insistent par ailleurs sur une mobilisation large des acteurs concernés, dont les habitants des quartiers prioritaires via la création de **conseils citoyens**.

A noter que le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRU), qui concernera 200 quartiers prioritaires, sera intégré au contrat de ville.

#### *La mobilisation des fonds européens dans les contrats de ville*

L'**article 1** de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine indique que les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement sont intégrés dans les contrats, mobilisation rendue possible par la convergence des domaines d'intervention de la politique de la ville et de la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion tels que : l'efficacité énergétique, l'emploi, la transition énergétique, la mobilité, les TIC, le renouvellement urbain, l'égalité homme-femme...

Rappel du calendrier des nouveaux contrats de ville :

- **17 juin 2014** : diffusion de la géographie prioritaire (EPCI et communes concernées)
- **Octobre 2014** : diffusion de la liste des quartiers prioritaires
- **Janvier - juillet 2015** : entrée en vigueur des contrats de Ville

---

<sup>2</sup> En annexe le plan de travail et la liste des participants des réunions du groupe de travail.

Cette mobilisation vise à renforcer et développer les actions menées dans ces thématiques au bénéfice des quartiers et de leurs habitants.

Enfin, la loi prévoit, également dans son article I, une articulation avec les futurs Contrats de Projets Etat-Région (CPER) qui couvriront aussi la période 2015-2020<sup>3</sup> afin de demeurer en cohérence avec le calendrier des programmes européens.

## 1.2.2. La programmation européenne 2014-2020

Les 11 objectifs thématiques
OT1. Renforcer la recherche, le développement économique et l'innovation
OT 2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication
OT3. Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
OT 4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs
OT 5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques
OT 6. Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources
OT 7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures
OT 8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail
OT 9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
OT 10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
OT 11. Renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace

La politique européenne de cohésion 2014-2020 s'inscrit dans le cadre général de la stratégie Europe 2020 pour une « croissance intelligente, durable et inclusive ». La nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020 est articulée autour de **onze objectifs thématiques**.

### Un objectif de concentration thématique

L'obligation de **concentration thématique** implique que les régions les plus développées, en transition ou les moins développées<sup>4</sup> devront consacrer respectivement 80%, 60% et 50% du FEDER sur un ou plusieurs des objectifs suivants : OT1, OT2, OT3, OT4 (ce dernier devant représenter 20%, 15% et 12% de l'enveloppe)<sup>5</sup>. La programmation impose également une **exigence nouvelle de résultats**, à laquelle est liée une réserve de la performance.

### Une dimension urbaine renforcée

Dans cette nouvelle programmation, la dimension urbaine se trouve renforcée. **L'article 7 du Règlement FEDER** prévoit qu'au moins 5% des ressources FEDER nationales soient dédiées aux actions intégrées en

faveur du développement urbain durable. Ces actions pourront également bénéficier du soutien du FSE comme indiqué dans **l'article 12 du Règlement FSE**.

De même, de nouveaux outils au service du développement urbain intégré voient le jour : les **Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)** et le **Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL)**. Il est aussi offert la possibilité de mobiliser des crédits FEDER via des **actions urbaines innovantes**. Ces études ou projets-pilote sont dotés d'une enveloppe budgétaire égale à 0.2% des crédits FEDER à l'échelle européenne.

Enfin, la création d'un **réseau urbain européen** à destination des villes concernées par l'article 7 est programmée, en

#### Rappel du calendrier de l'élaboration de l'Accord de Partenariat et des PO :

- AP transmis le 31 décembre 2013
- Approbation de l'AP le 8 août 2014
- Transmission des PO pour le 31 mars 2014
- Approbation des PO dernier trimestre 2014
- Lancement opérationnel des PO début 2015

<sup>3</sup> [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/08/cir\\_38595.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/08/cir_38595.pdf)

<sup>4</sup> En annexe, la carte de France de la programmation 2014-2020

<sup>5</sup> Article 4 du règlement UE relatif au FEDER, 17 décembre 2013

complément du programme européen **URBACT III**.

La Commission européenne est par ailleurs désireuse de mieux mobiliser son action et ses politiques sectorielles en direction des territoires urbains comme en témoignent les travaux « Les villes de demain »<sup>6</sup> et sa proposition de mise en place d'un **agenda urbain européen**<sup>7</sup>.

### 1.2.3. Les orientations nationales et la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion

En France, la stratégie urbaine intégrée, rendue obligatoire par l'UE, s'adosse à la politique de la ville. La France a décidé d'aller au-delà des 5% et, en référence à la convention-cadre signée le 13 février 2013 entre l'Association des régions de France (ARF) et le ministère de la ville, au **moins 10% de l'enveloppe globale des PO régionaux FEDER-FSE** devront être fléchés vers les priorités thématiques et territoriales de la politique de la Ville. De même, **10 % du FSE « emploi et inclusion »** gérés par l'État et délégués pour partie en gestion aux conseils généraux **devront bénéficier aux publics des quartiers prioritaires** (objectif de suivi).

La décentralisation des fonds européens :

- **Les Conseils régionaux** deviennent autorités de gestion du FEDER
- La **gestion du FSE est partagée** : 35% seront gérés par les Conseils régionaux (formation), les 65% restants restent sous gestion de l'Etat (emploi) qui pourra en déléguer la moitié aux Conseils généraux (inclusion).

Ces orientations figurent parmi les priorités nationales inscrites au titre du développement urbain intégré durable de l'accord de partenariat français adopté le 8 août 2014 par la Commission européenne<sup>8</sup>.

La dimension urbaine des Programmes opérationnels régionaux français sera mise en œuvre via un **axe urbain dédié**, ou au moyen d'**investissements territoriaux intégrés** (ITI urbains), au choix des Régions après échanges avec le partenariat régional, qui pour la période 2014-2020 deviennent autorités de gestion du FEDER et d'une partie du FSE<sup>9</sup>.

La **mobilisation des acteurs locaux et des habitants**, se fera à travers les conseils citoyens nouvellement introduits par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine. La prise en compte et l'association systématique des acteurs de terrain, notamment les représentants de la société civile, répondent aux préconisations européennes, sans pour autant mobiliser le nouvel outil proposé par la Commission, le développement local mené par les acteurs locaux (DLAL).

<sup>6</sup> « Les villes de demain », octobre 2011, Commission européenne, DG REGIO

<sup>7</sup> [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/consultation/urb\\_agenda/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/urb_agenda/index_en.cfm)

<sup>8</sup> <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Ressources-reglementaires-et-strategiques/Accord-de-partenariat-2014-2020>

<sup>9</sup> S'agissant des fonds européens susceptibles d'être mobilisés sur les territoires urbains. Les autorités régionales deviennent aussi sur 2014-2020 autorités de gestion du fonds européen agricole pour le développement rural.

## 2. Les sujets traités par le groupe de travail

### 2.1. Enseignements de la période 2007-2013 et pistes de réflexion pour 2014-2020

---

Les 62 Projets urbains intégrés (PUI), mis en œuvre dans dix-neuf régions françaises entre 2007 et 2013, offrent un retour d'expérience pertinent sur les réussites et la plus-value de la mobilisation des fonds européens dans la politique de la ville, tout en mettant la lumière sur les écueils à éviter.

#### *Une valeur-ajoutée éprouvée*

La plus-value des fonds européens s'observe à plusieurs niveaux. Les PUI ont tout d'abord favorisé l'élaboration de **stratégies territoriales concertées** avec un élargissement des partenariats vers les acteurs associatifs et économiques. De plus, l'apport financier et stratégique a permis l'émergence de **projets structurants** et le renforcement de la qualité des projets. Enfin, les PUI ont fourni un cadre à la conduite d'actions **innovantes**, favorable aussi à l'expérimentation.

#### *Des enseignements sur les obstacles à éviter*

**L'effet d'aubaine financière** reste une réalité dans certains cas. Par ailleurs, le caractère intégré a parfois semblé relatif (faible prise en compte des quartiers en difficulté au profit d'aménagement plus global sans prise en compte des retombées significatives au bénéfice des quartiers les plus en difficulté et leurs habitants, approche monothématique, plan d'actions ne transcrivant pas de vision stratégique).

Les calendriers différenciés entre Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et programmation européenne ont pu entraîner des retards dans le lancement des projets.

Enfin, et malgré les efforts de certaines régions, les fonds **FEDER et FSE sont restés cloisonnés** et trop peu d'outils d'évaluation ont été développés et utilisés.



#### **FOCUS : Projet urbain intégré de Saint-Nazaire Agglomération**

L'une des principales particularités de ce PUI réside dans son **pilotage innovant** : un seul et unique service rassemblait le suivi du CUCS, du Programme de rénovation urbaine, du PLIE et du PUI. Cette gouvernance intégrée a permis de croiser les approches territoriales et thématiques, en intervenant en direction des quartiers et des publics prioritaires, tout en ayant une portée communautaire, permettant ainsi de lancer des projets de solidarité et d'attractivité ; des opérations de proximité et des opérations structurantes.

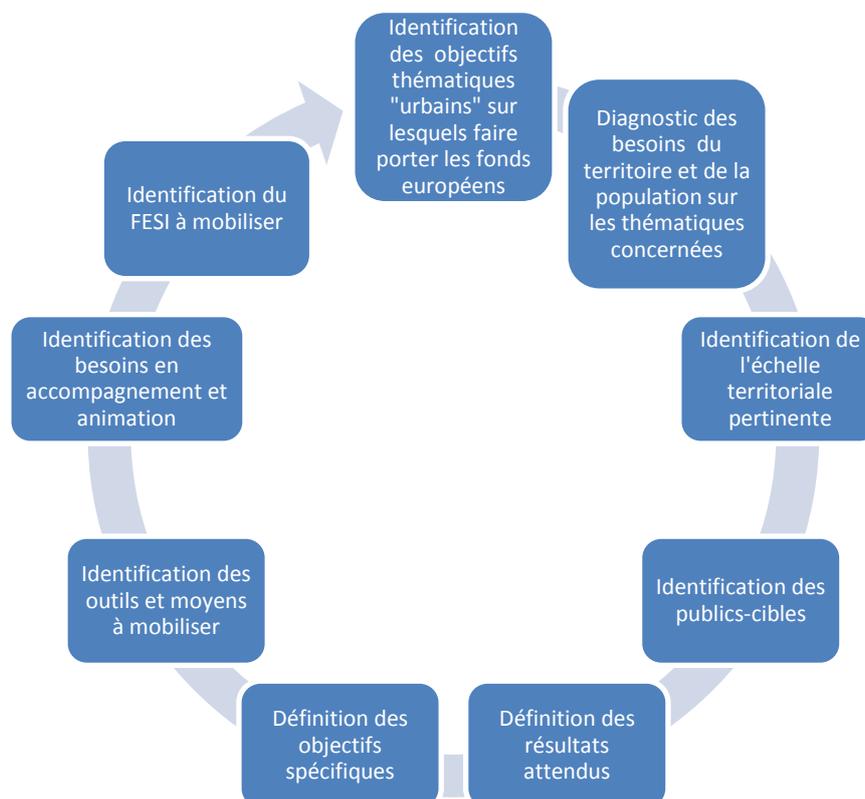


#### **FOCUS : Projet urbain intégré de Marseille Provence Métropole (MPM)**

MPM est l'un des six PUI à avoir bénéficié d'une **subvention globale FEDER**, à hauteur de 10 millions d'euros, d'une **subvention globale FSE** « quartiers sensibles » d'un million d'euros et d'une subvention globale FSE « PLIE ». L'intégration de ces financements, représentant une manne financière non négligeable, encouragea MPM à élaborer une stratégie urbaine centrée sur **l'emploi** et couvrant toute la chaîne d'actions : de la formation (FSE), à l'accès aux services de retour à l'emploi (FSE) jusqu'aux projets permettant la création d'activités et d'emploi (FEDER).

## 2.2. Cadre logique d'intervention des fonds européens

Entre stratégie de territoire et élaboration d'une programmation à travers des fiches action, la politique européenne de cohésion introduit une étape intermédiaire, **le cadre logique d'intervention**, afin d'articuler au mieux, au sein du contrat de ville unique, la dimension européenne et les volets urbain, social et économique. **Ce cadre logique d'intervention des FESI comporte plusieurs étapes :**



Ce cadre logique a été testé avec les membres du groupe et s'avère utile pour **identifier au sein d'un projet de territoire les axes stratégiques qui pourraient relever de la dimension européenne** du contrat de ville et qui, à ce titre, auraient la possibilité d'émerger à des co-financements FEDER et/ou FSE.

## 2.3. Conduite, mise en œuvre et animation de la dimension européenne des contrats de ville

### 2.3.1. Animation de la dimension européenne des contrats de ville

#### Au niveau national

Le dispositif d'animation bénéficiera, à l'instar de la période 2007-2013 (*voir ci-contre*) du soutien du Programme d'assistance technique Europ'Act piloté par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), en tant qu'autorité de gestion de ce programme.

Sur la période de programmation 2007-2013, l'animation nationale prit la forme d'une mission nationale d'appui et d'animation du volet urbain de la politique européenne de cohésion : la **Mission Europe Urbain**. Financée dans le cadre d'Europ'Act, la mission était pilotée par la Datar, le SGCIIV et la DÉGÉOM, en lien avec l'ARF.

L'ensemble des productions de la mission est disponible sur [www.europe-urbain.fr](http://www.europe-urbain.fr)

#### Au niveau régional : le rôle des centres de ressources politique de la ville

Les centres de ressources **politique de la ville** ont un rôle à jouer en tant que dispositif d'animation régionale pour décroiser, mettre en réseau et favoriser les échanges entre acteurs de la politique de la ville et des fonds européens. Sur la période de programmation 2007-2013, leur intervention s'est révélée positive et constructive, notamment en Aquitaine et Rhône-Alpes.

#### FOCUS : Le pilote de formation « session ressources – Europe et politique de la ville »

##### Objectifs :

- Réunir acteurs de la politique de la ville et de la politique européenne de cohésion
- Faciliter le **dialogue** entre les techniciens, les élus, les services de l'État, la Région et participer à la création d'une **culture commune**
- Acquérir des **compétences** et approfondir **la notion de démarche intégrée**
- Faire connaître les **lieux et les personnes** ressources
- Favoriser la **création d'un réseau** professionnel au niveau régional

##### Public cible :

- Les services de l'État
- Les DIRECCTE
- Les Conseils régional et généraux
- Les Villes, les agglomérations
- Les agences d'urbanisme
- Les bailleurs sociaux
- Les chambres consulaires
- ...

##### Résultats :

- Une **session de trois journées**, articulée autour d'apports théoriques, visites de terrain, tables-rondes, ateliers de travail, temps informels et échanges avec les élus
- Production de **documents méthodologiques** et de communication

Trois sessions-ressources se sont tenues : à **Saint-Nazaire** en décembre 2011, en **Languedoc-Roussillon** en 2012 puis à **Montbéliard** en mai 2013, organisées respectivement par les centres de ressources politique de la ville *Resovilles*, *Villes et Territoires LR* et *Trajectoire Ressources*, avec l'appui qualifié de la *Mission Europe Urbain*.

## *Le réseau urbain européen : une nouveauté de la programmation 2014-2020*

L'ensemble des villes européennes qui développeront des stratégies urbaines intégrées ou mettront en place des actions urbaines innovantes (en référence à l'article 7 du règlement FEDER), pourront bénéficier des activités qui seront proposées par le **Réseau urbain européen - Urban Development Network** - qui s'articulera avec le programme d'échanges URBACT III pour lequel la France est autorité de gestion à travers le CGET.

### **2.3.2. Conduite et mise en œuvre de la dimension européenne des contrats de ville**

#### *Le rôle des villes et agglomérations*

Les **villes** auront un rôle et une responsabilité accrues dans la programmation européenne 2014-2020. Ainsi, l'article 7 du règlement FEDER dispose que les « villes et entités infrarégionales ou locales chargées de la mise en œuvre des stratégies urbaines durables sont responsables des missions liées, au minimum, à la sélection des opérations ». Elles devront également participer aux Comités régionaux de programmation et devront être en capacité, sur leur territoire de projet, d'animer le partenariat.

#### *Montée en qualification des acteurs et ingénierie*

L'exigence de qualité des projets initiés et financés dans le cadre de la dimension européenne des contrats de ville appelle à une **qualification** des acteurs et à leur montée en compétence pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de stratégies urbaines intégrées. Une **ingénierie** (financière, de projet et de gestion) performante est une clé essentielle de réussite, notamment pour accompagner les porteurs de projets, tout comme l'identification d'indicateurs spécifiques de suivi et d'évaluation.

#### *Le renforcement des partenariats*

Dans la conduite et la mise en œuvre de la dimension européenne des contrats de ville, des **partenariats** élargis sur le territoire de projet, notamment avec les acteurs privés et les habitants, sont à renforcer.

### 3. Préconisations du groupe de travail

#### *Elaborer un guide méthodologique sur la dimension européenne des contrats de ville*

Les membres du groupe de travail « mobilisation des fonds européens » ont décidé de la nécessité et de l'utilité d'élaborer un **guide méthodologique sur la dimension européenne des contrats de ville**. Alimenté par leurs réflexions, ce guide doit être destiné aux EPCI, villes et acteurs locaux, régionaux de la politique de la ville et de la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion. Le CGET sera en charge de son élaboration.

#### *S'appuyer sur les expériences passées*

L'expérience des Projets urbains intégrés (PUI), et avant eux des programmes d'initiative communautaire URBAN I et II, témoigne de réussites dont il s'agit aujourd'hui de s'inspirer. Le groupe a souligné l'intérêt de l'approche intégrée en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leurs habitants. De plus, cette articulation entre contrat de ville et FESI offre l'opportunité **d'ouvrir les contrats sur des thématiques européennes** : les TIC, l'emploi, la promotion de l'entrepreneuriat, l'efficacité énergétique, la lutte contre la précarité énergétique, la mobilité durable, l'écocitoyenneté.

Par ailleurs, cette articulation représente une opportunité pour mieux impliquer **les acteurs économiques** et pour élaborer une approche stratégique sur le long terme (2015-2020). Enfin, à l'image des PUI, ces contrats de ville nouvelle génération sont un cadre favorable à **l'expérimentation** et **l'innovation** dans le contenu des projets et des actions, mais aussi dans l'organisation institutionnelle et la gouvernance. Enfin, il offre la possibilité de renforcer la capacité des acteurs en animation, ingénierie, suivi et évaluation des projets.

#### *Adopter le cadre logique d'intervention des fonds européens*

Afin de définir la dimension européenne des contrats de ville, il est indispensable pour les acteurs de la ville d'adopter, et de s'approprier, le cadre **logique d'intervention spécifique des fonds européens** et de définir un plan d'actions centré sur les résultats, avec des indicateurs de suivi et d'évaluation définis en amont.

#### *Mettre en place une ingénierie de projet*

La mise en place d'une **ingénierie** de projet et une montée en compétence des acteurs locaux (villes et EPCI) sont des conditions de réussite, notamment pour :

- ▶ **intégrer** au contrat de ville unique la logique d'intervention spécifique des fonds européens,
- ▶ mieux **articuler FEDER et FSE** dans les programmations locales,
- ▶ **pérenniser des coopérations** associant les acteurs économiques et les habitants,
- ▶ **accompagner** les porteurs de projet.

Il convient alors de mettre en place une **équipe-projet pluridisciplinaire**, intégrant les compétences relatives au suivi des volets urbain, social et économique du contrat de ville ainsi que les compétences requises pour la mise en œuvre et la gestion des fonds européens. Cette intégration renforcera les transversalités, la mobilisation des moyens de droit commun, des fonds européens, dans le but de proposer, de conduire et d'animer des stratégies urbaines intégrées.

Cette ingénierie devra également prendre en compte les **différentes échelles d'intervention** :

- ▶ le quartier prioritaire, public cible des contrats de ville unique ;
- ▶ la commune, cosignataire du contrat et anciennement chef de file des Contrats urbains de cohésion sociale ;
- ▶ l'agglomération, cheffe de file désignée des contrats de ville, garante de la cohérence et du caractère intégré du projet urbain ;
- ▶ la région, autorité de gestion régionale FEDER-FSE et cosignataire des contrats, ayant la possibilité de mettre en place des dispositifs d'animation et d'appui auprès des territoires concernés, notamment en mobilisant les crédits d'assistance technique des Programmes opérationnels régionaux.

### *Accompagner les acteurs : l'animation et la formation*

La mise en place de dispositifs d'animation et de mise en réseau aux différents niveaux est également une préconisation formulée par le groupe de travail. Le **réseau urbain européen** permettra de mettre en réseau près de trois cents villes engagées dans des dynamiques de développement urbain intégré durable et d'innovation. Comme évoqué, les dispositifs d'animation aux niveaux national et régional offriront quant à eux un appui et un accompagnement adaptés aux besoins spécifiques des territoires et des porteurs de projet.

Enfin, dans un objectif de montée en compétence et de développement d'une culture commune interinstitutionnelle et multiniveaux, l'organisation de **formations et/ou de cycles de qualification ouvertes à l'ensemble des acteurs concernés** sur des sujets tels que le droit commun, les fonds européens ou la coopération devra être envisagée.

# Annexes

Annexe 1 : Plan de travail des quatre réunions du groupe « mobilisation des fonds européens » .....	14
Annexe 2 : Liste des structures participantes .....	15
Annexe 3 : Contribution des participants.....	16
Mulhouse Alsace Agglomération .....	17
Union sociale pour l’habitat .....	20
Nîmes Métropole .....	22
Annexe 4 : Carte de France de la programmation européenne 2014-2020 .....	26
Annexe 5 : Lexique .....	27
Annexe 6 : Sites utiles .....	28

## Annexe 1 : Plan de travail des quatre réunions du groupe « mobilisation des fonds européens »

---

DIMENSION EUROPEENNE	CALENDRIER PREVISIONNEL
<b>Réunion n°1 : lancement des travaux</b> * enseignements période 2007-2013 : PUI * programme de travail	17 juillet 2013 (10-13 h)
<b>Réunion n°2 : contenu</b> * thématiques et domaines d'intervention prioritaires * groupes cibles * résultats attendus	8 octobre 2013 (10-17 h)
<b>Réunion n°3 : conduite, mise en œuvre et animation</b> * pilotage, suivi évaluation * partenariat * ingénierie (financière, de projet et de gestion) * animation aux niveaux national, régional et européen	13 novembre (10-17h)
<b>Réunion n°4 : conclusions et propositions du groupe</b> * conclusions des travaux * propositions	10 décembre (10-17h)

## Annexe 2 : Liste des structures participantes

---

SG CIV

DATAR

DGEFP

DEGEOM

### Préfectures de région :

Préfet d'Ile de France

Préfet du Languedoc-Roussillon

Préfet Nord Pas de Calais

Préfet de Picardie

### Représentation nationale collectivités locales

ADF

ADCF

ARF

### Centres de ressource politique de la ville :

Espace Picard pour l'Intégration

Profession Banlieue

Ville et Territoires LR

### Sites préfigureurs :

Communauté d'agglomération d'Evry centre Essonne

Communauté d'agglomération dijonnaise

Communauté urbaine de Lille métropole

Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole

### Association nationale des délégués du Préfet

### Inter-réseau des professionnels du développement social urbain

### Mission Europe Urbain

## Annexe 3 : Contribution des participants

---

Sont reportées ici les contributions de :

- Mulhouse Alsace Agglomération
- Nîmes métropole
- L'Union Sociale pour l'Habitat

*Le Conseil Général du Nord-Pas-de-Calais a contribué en transmettant un extrait de son Programme opérationnel relatif au développement urbain intégré et durable.*

*Lille Métropole a également contribué en transmettant son projet de territoire.*

<i>Besoins repérés (1)</i>	Territoires concernés	Publics ciblés	Résultats attendus (changements)	Objectifs spécifiques	Activités / Outils	Indicateurs (moyens, réalisation, résultats)	Fonds mobilisés (FEDER/FSE/FEADER –lien urbain-rural)
<i>Inclusion sociale</i>	Quartier Bourtzwiller	Habitants et sportifs régionaux			Gymnase plaine sportive		FEDER
	Quartier Briand	Artistes et milieu culturel	Projet culturel structurant	Articulation quartier	Safi-Lofink		FEDER
	Quartier Vauban-Neppert	Habitants du quartier			Jardins Neppert		FEDER
	Ville	Populations précaires avec difficultés de logement et d'emploi	Insertion socio-professionnelle	Formation qualifiante	IGLOO		FSE
	Ville	Bénéficiaires du RSA	Insertion sociale	Confiance en soi et en les autres	Contrat social multipartite		FSE
	Ville	Publics roms	Meilleure intégration		Coordinateur Roms Epiceries solidaires		FSE
	Quartiers Coteaux, Drouot, Bourtzwiller	Population en situation de précarité économique					FEDER + FSE
<i>Economique</i>							

<b>Education / formation</b>	Quartier Vauban-Neppert	Enfant d'âge primaire			Nouvelle école Vauban-Neppert		FEDER
<b>Emploi</b>	Quartiers prioritaires	Demandeurs d'emploi			Opérations emploi dans les quartiers		FSE
<b>Efficacité énergétique dans le logement social et les bâtiments publics</b>	m2A  Mulhouse : tour de l'Europe, quartiers anciens, dont Briand	Bailleurs sociaux  Propriétaires de copropriétés et en quartiers anciens	2.328 logements sur les 5.243 à réhabiliter dans les 4 ans	1.081 logts à Mulhouse et 1.247 logts sur les autres communes de m2A	Réhabilitation du parc social  Réhabilitation du parc privé et copro.		FEDER-Région  FEDER-Région
<b>Mobilité-transports</b>	Quartier Bourtzwiller	Habitants du quartier	Désenclavement		Pont ou tunnel ?		FEDER-Région
<b>TIC</b>							
<b>Partenariat-gouvernance</b>							

+ FEDER : Projets nouveaux politique de la Ville (dont PRU II)

**(1) Les besoins figurant dans le tableau résultent des échanges de la réunion du groupe du 8 octobre. Ils ont vocation à être redéfinis en fonction du contexte et du niveau de réflexion engagés sur chacun des sites en préfiguration.**

**Ces besoins peuvent notamment être précisés sur la base des 11 objectifs thématiques de la stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». En l'espèce il s'agit d'urbaniser ses 11 priorités thématiques :**

- OT 1 Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- OT 2 Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication
- OT 3 Renforcer la compétitivité des PME
- OT 4 Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs

- OT 5 Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques
- OT 6 Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources
- OT 7 Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglements dans le réseau principal d'infrastructures
- OT 8 Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité au travail
- OT 9 Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
- OT 10 Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
- OT 11 Renforcer la capacité institutionnelle et administration publique efficace

► Cette matrice pourrait par la suite servir de point de départ pour programmer la dimension européenne des contrats de ville. En pratique, cette programmation pourrait s'organiser à partir de fiches action précisant les éléments suivants :

- Action (intitulé) ;
- Maître d'ouvrage ou pilote ;
- Maître d'œuvre ou opérateur en charge du développement de l'action ;
- Moyens humains dédiés ;
- Budget ;
- Financement ;
- Durée (etc)

## Union sociale pour l'habitat

### LOGIQUE D'INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LES CONTRATS DE VILLE

#### DIMENSION EUROPEENNE DES CONTRATS DE VILLE

Besoins repérés (1)	Territoires concernés	Publics ciblés	Résultats attendus (changements)	Objectifs spécifiques	Activités / Outils	Indicateurs (moyens, réalisation, résultats)	Fonds mobilisés (FEDER/FSE/FEADER – lien urbain-rural)
<b>Inclusion sociale</b>	Ensemble de l'agglomération	Populations marginalisées et /ou vulnérables (jeunes, handicapés, personnes âgées isolées...)	Accès au logement / parcours d'insertion par le logement	Accompagner la mobilité résidentielle des ménages les plus vulnérables	Offre d'hébergement / Production de logements adaptés aux publics spécifiques et en insertion	Nb de logts et hébergement créés Nb de ménages accompagnés	FEDER – OT 9
<b>Economique</b>	Quartiers prioritaires et territoires de veille	Habitants des quartiers prioritaires / Entreprises	Développement d'activités économiques et de services à la population dans les quartiers pour favoriser l'emploi et pour diversifier les fonctions au sein des quartiers	Aide et supports à la création d'activités dans les quartiers	Création de structures d'accueil pour les entreprises dans les quartiers / Offre de locaux neufs ou par transformation d'usage des logements sociaux	Nb de créations d'entreprises et de services Nb d'implantation de locaux d'activités	FEDER – OT 3
<b>Education / formation</b>							

<b>Emploi</b>	Ensemble de l'agglomération	Publics éloignés de l'emploi	Insertion par l'économique et professionnelle / création d'emploi	Promouvoir l'emploi et l'insertion professionnelle	Dvpt de filières de recyclage des déchets... Clauses d'insertion dans les marchés de travaux neufs et en réhabilitation Chantiers d'insertion	Nb d'heures d'insertion Nb d'emplois créés Suivi des parcours vers l'emploi Nouvelles filières d'activité créées	FEDER OT 4/5/8 + FSE
<b>Efficacité énergétique dans le logement social et les bâtiments publics</b>	Quartiers prioritaires et territoires de veille	Locataires des logements sociaux / demandeurs de logements sociaux	Développement d'une offre de logements « durables » dans les quartiers	Maîtrise des charges et amélioration du cadre de vie	Réhabilitation thermique des logements sociaux Création d'une offre nouvelle de logements exemplaires au niveau énergétique Démolition des « passoires thermiques »	Nb de logements réhabilités Nb de logements neufs créés Nb de logements démolis	FEDER OT4
<b>Mobilité-transports</b>							
<b>TIC</b>							
<b>Partenariat-gouvernance</b>	Quartiers prioritaires et territoires de veille	Habitants des quartiers et associations de locataires	Meilleure implication des habitants dans leur vie quotidienne et dans l'amélioration de leur quartier et cadre de vie	Amélioration de la concertation et de la coproduction avec les habitants.	Formation des habitants pour être acteurs des projets Mobilisation des associations de locataires et des habitants dans les projets les concernant Soutien aux initiatives d'habitants Mise à disposition de locaux associatifs	Nb d'habitants formés Nb de participants aux réunions de concertation Nb de projets initiés Nb de locaux mis à disposition	FSE

Remarques : l'approche thématique reprise dans le tableau ci-dessus ne recouvre pas l'ensemble de l' « approche intégrée de développement urbain », en particulier concernant les aspects de gestion au quotidien, du « vivre ensemble », mais aussi de l'environnement et du cadre de vie...

LOGIQUE D'INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LES CONTRATS DE VILLE  
DIMENSION EUROPEENNE DES CONTRATS DE VILLE

Besoins repérés dans le cadre des travaux de l'expérimentation du contrat de ville

Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole : résultats du séminaire déc.-janv. 2013-2014 / diagnostic, ciblé sur les quartiers Pissevin-Valdegour (14 000 habitants)

Besoins repérés (1)	Territoires concernés Expérimentation	Publics ciblés	Résultats attendus (changements)	Objectifs spécifiques	Activités / Outils	Indicateurs (moyens, réalisation, résultats)	Fonds mobilisés (FEDER/FSE/FEADER –lien urbain-rural)
1- Inclusion sociale Le repli communautaire Problèmes d'intégration liés à la différence culturelle et difficultés de maîtrise du français besoin d'accompagnement/médiation sur les démarches administratives (emploi, social, santé etc....) Soutien à la vie associative : aménagement/réhabilitation de locaux – création de pôle de vie associative	Pissevin-Valdegour	Public étranger installé depuis plus de 10 ans Primo arrivants – nouveaux arrivants Espagne, Comores, Mayotte, pays de l'est etc.... Public étranger maîtrisant peu le français					FSE / OT 9 Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
2- Economique Restructuration et requalification physique des pôles commerciaux (réduire la surface commerciale) Créer pôle économique attractif pour l'extérieur du quartier (ex : pôle tertiaire universitaire/recherche en lien avec le bassin d'activité de NM) Accompagner durablement les créations d'entreprises afin qu'elles soient génératrices d'emploi et d'activité fiable – éviter les « faillites »	Pissevin-Valdegour	Artisans et commerçants actuellement implantés et autres Chômeurs, futurs créateurs				Nombre d'entreprises pérennes à 3 ans	FEDER / OT 3 Renforcer la compétitivité des PME

Besoins repérés (1)	Territoires concernés Expérimentation	Publics ciblés	Résultats attendus (changements)	Objectifs spécifiques	Activités / Outils	Indicateurs (moyens, réalisation, résultats)	Fonds mobilisés (FEDER/FSE/FEADER –lien urbain-rural)
3- Education / formation Accompagner les élèves en réussite Elargir l'offre sportive/culturelle (dont le numérique/lecture publique) en faveur de l'éducation (loisirs et scolarité) Accompagnement scolaire Suivi des décrocheurs scolaires	Pissevin-Valdegour	Enfants 0 à 18 ans Enfants décrocheurs Jeunes déscolarisés Parents - Sur Pissevin les jeunes de moins de 25 ans représentent 47 % de la population totale (source INSEE 2007) -Sur la ZUS 78% des jeunes n'ont pas un diplôme de niveau au moins égal au bac (UU Nîmes : 4.2% source INSEE 2007)					FSE / OT 10 Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie FSE / OT 9 Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
4- Emploi Augmenter la qualification professionnelle et savoirs de base Mettre en place des parcours d'insertion individualisé Soutien à l'ESS : chantiers insertion, clauses d'insertion, etc.... Intermediation professionnelle entre les bénéficiaires (RSA, demandeurs d'emploi...) /structures d'accompagnement/entreprises	Pissevin-Valdegour	Le public plus éloigné de l'emploi (minimas sociaux) Le public pas ou peu qualifiés Les jeunes diplômés (entreprises à mobiliser) Taux de chômage des 15-64 ans INSEE 2007 : 44% (Nîmes 20%)					FSE / OT 8 Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail OT 10 FSE / OT 10 Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

Besoins repérés (1)	Territoires concernés Expérimentation	Publics ciblés	Résultats attendus (changements)	Objectifs spécifiques	Activités / Outils	Indicateurs (moyens, réalisation, résultats)	Fonds mobilisés (FEDER/FSE/FEADER –lien urbain-rural)
5- Efficacité énergétique dans le logement social et les bâtiments publics Besoins sur la réhabilitation des nouveaux équipements publics BBC obligation des bailleurs sociaux – dans le cadre des réhabilitations du parc public HLM Important d’agir sur l’efficacité énergétique des copropriétés (propriétaires occupants et bailleurs) Nécessité d’accompagner les populations dans la gestion de ces nouveaux logements qui nécessitent de nouvelles pratiques Aide à l’ingénierie en amont des projets de logements ou bâtiments (diagnostics, et innovation) + aide à l’ingénierie financière publics/privés	Pissevin-Valdegour	Sur Pissevin 57% des logements appartiennent à une copropriété Propriétaire occupants Propriétaires bailleurs Locataires					FEDER /OT 4 Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs

Besoins repérés (1)	Territoires concernés Expérimentation	Publics ciblés	Résultats attendus (changements)	Objectifs spécifiques	Activités / Outils	Indicateurs (moyens, réalisation, résultats)	Fonds mobilisés (FEDER/FSE/FEADER –lien urbain-rural)
6- Mobilité-transports Désenclaver entre la ZUS et le reste de ville et agglo Améliorer la desserte et liens entre les 2 quartiers – nouveau mode de transport (TCSP) + modes doux les fréquences faibles du soir, weekend, événement spéciaux	Pissevin-Valdegour	Tout public 70% des actifs de Pissevin ont recours à la voiture pour les trajets domicile-travail (Nîmes : 67%) 16% des actifs utilisent les transports collectifs – INSEE 2010					FEDER / OT 7 Promouvoir le transport durable
7- TIC							
8- Partenariat-gouvernance							



## Annexe 5 : Lexique

---

ARF	Association des régions de France
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CPER	Contrat de projets Etat Région
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
DG REGIO	Commission européenne, Direction générale de la politique régionale et urbaine
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DLAL	Développement local par les acteurs locaux
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FESI	Fonds européens structurels et d'investissement
FSE	Fonds social européen
ITI	Investissement territorial intégré
NPNRU	Nouveau programme national de renouvellement urbain
OT	Objectif thématique
PIC URBAN	Programme d'initiative communautaire URBAN
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PO	Programme opérationnel
PUI	Projet urbain intégré
TIC	Technologies de l'information et de la communication

## Annexe 6 : Sites utiles

---

Commission européenne, DG REGIO : [www.ec.europa.eu/regional\\_policy](http://www.ec.europa.eu/regional_policy)

Commissariat général à l'égalité des territoires : [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : [www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

Europe en France, site Internet des fonds européens en France : [www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)

Mission Europe Urbain : [www.europe-urbain.fr](http://www.europe-urbain.fr)

Centres de ressources régionaux Politique de la ville :

- RésoVilles : [www.resovilles.com](http://www.resovilles.com)
- Centre de ressources pour le Développement Social et Urbain : [www.crdsu.org](http://www.crdsu.org)
- Pays et Quartiers d'Aquitaine : [www.aquitaine-pqa.fr](http://www.aquitaine-pqa.fr)
- Trajectoires Ressources : [www.ressources-ville.org](http://www.ressources-ville.org)
- Villes et Territoires LR : [www.villesetterritaireslr.com](http://www.villesetterritaireslr.com)